

Amateur Liga des SFV
Postfach
3000 Bern 15



Ligue Amateur de l'ASF
Case postale
3000 Berne 15

Convention de groupement pour le football de vétérans et de aînés

Au maximum 6 clubs peuvent s'annoncer pour former un groupement: Il s'agit des clubs suivants:

1. No du club 2. No du club
3. No du club 4. No du club
5. No du club 6. No du club

Dénomination: Classe(s) de jeu:

Responsable administratif du groupement:

1. Les clubs soussignés décident de lier leurs efforts afin de renforcer le mouvement seniors et vétérans.
2. La convention doit être en possession de l'association régionale au plus tard jusqu'au **31 mai**. Celle-ci est responsable de sa transmission au Contrôle des joueurs de l'ASF **jusqu'au 15 juin**, dernier délai.
3. Tous les joueurs sont maintenus dans l'effectif de leur club d'origine.
4. Les statuts et règlements de l'ASF et de la Ligue Amateur restent en tous temps en vigueur. Avec les prescriptions d'exécution pour le groupement pour le football de seniors, de vétérans et de aînés ils sont déterminants lors de cas litigieux.

Les clubs soussignés attestent avoir lu et approuvé la présente convention.

Sceaux et signatures autorisées:

1. 2.
3. 4.
5. 6.

Lieu / Date:

La nécessité du groupement susmentionné est attestée par l'association régionale:

L'association régionale:.....

Le Président régional::

Le Préposé aux seniors de l'association régionale:

.....

.....

Date: